



## PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction de la citoyenneté et des collectivités locales Bureau de la réglementation, des associations et des élections

### Procès verbal d'installation de la commission départementale de propagande compétente pour les six circonscriptions du département du Calvados dans le cadre des élections législatives des 12 et 19 juin 2022 conformément à l'arrêté préfectoral N° DCL-BRAE-22-018

Considérant les articles L 166 et R 31 du code électoral ;

Considérant le décret n° 2022-648 du 25 avril 2022 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

Considérant les désignations effectuées par Madame la première présidente de la Cour d'Appel, M. le directeur départemental de La Poste et Monsieur le préfet du département du Calvados;

Est installée le **vendredi 13 mai 2022 à 13h30**, par le sous-préfet à la relance de la préfecture du département du Calvados, la commission départementale de propagande compétente pour les six circonscriptions du département du Calvados en vue des élections législatives qui se dérouleront les **12 et 19 juin 2022**, dont la composition est la suivante :

#### Premier tour

##### Président :

**Titulaire : Monsieur Gaël ABLINE**, juge des contentieux de la protection au tribunal judiciaire de CAEN,  
*Suppléante : Madame Marion VINAULT, juge des enfants au tribunal judiciaire de CAEN*

##### Membres :

**Monsieur David HEBERT**, représentant le directeur départemental de La Poste du Calvados,  
*Suppléant : Madame Laurence PRUNNIER, représentant le directeur départemental de La Poste du Calvados,*  
*Suppléant : Monsieur Arnaud BRISARD, représentant le directeur départemental de La Poste du Calvados,*

**Monsieur Arnaud BILLON**, directeur de la citoyenneté et des collectivités locales à la préfecture du Calvados,  
*Suppléant : Monsieur Ivan CABIOC'H, chef du bureau de la réglementation, des associations et des élections à la préfecture du Calvados*

#### Second tour

##### Président :

**Titulaire : Monsieur Nicolas HOUX**, président du tribunal judiciaire de CAEN,  
*Suppléante : Madame Marion VINAULT, juge des enfants au tribunal judiciaire de CAEN*

##### Membres :

**Monsieur David HEBERT**, représentant le directeur départemental de La Poste du Calvados,  
*Suppléant : Madame Laurence PRUNNIER, représentant le directeur départemental de La Poste du Calvados,*  
*Suppléant : Monsieur Arnaud BRISARD, représentant le directeur départemental de La Poste du Calvados,*  
**Monsieur Arnaud BILLON**, directeur de la citoyenneté et des collectivités locales à la préfecture du Calvados,  
*Suppléant : Monsieur Ivan CABIOC'H, chef du bureau de la réglementation, des associations et des élections à la préfecture du Calvados*

### Rôle de la commission

Cette commission est chargée des opérations prescrites par les articles R 34, R 38 et R 38-1 du code électoral, à savoir :

- 1) faire procéder au libellé des enveloppes à envoyer aux électeurs,
- 2) assurer le contrôle de la conformité aux dispositions du code électoral, des bulletins de vote (articles R 30 et R 103 du code électoral) et des circulaires (articles R 27 et R 29 du code électoral)
- 3) adresser à tous les électeurs du département les circulaires et bulletins de vote de chaque candidat,
- 4) envoyer à chaque maire les bulletins de vote de chaque candidat en nombre au moins égal à celui des électeurs inscrits

### Dates clés des travaux de la commission

Il est rappelé que conformément à l'arrêté instituant cette commission, les candidats ou leurs mandataires devront remettre leurs circulaires (**sous forme désencartée ainsi que sur support dématérialisé en version pdf.** d'une part **et en version FALC d'autre part** conformément à l'article R 38-1 du code électoral), et leurs bulletins de vote à la commission de propagande :

- pour le premier tour **avant 12h le 25 mai 2022**
- pour le second tour **avant 18h le 14 juin 2022**

Il est également fixé les réunions de la commission de propagande qui se tiendront comme suit :

- pour le premier tour le **mercredi 25 mai 2022 à 14h**
- pour le second tour le **mardi 14 juin 2022 à 18h45**

### Livraisons des bulletins de vote et circulaires

Elles sont à la charge du candidat directement auprès de l'entreprise **BRETAGNE ROUTAGE** avec laquelle la préfecture du département du Calvados a signé un marché public :

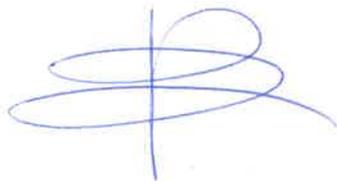
BRETAGNE ROUTAGE  
ZA du bois de Teillay  
35150 JANZE

- s'agissant du premier tour : pour le **lundi 30 mai 2022 à 12h dernier délai**
- s'agissant du second tour : pour le **mercredi 15 juin 2022 à 12h dernier délai**

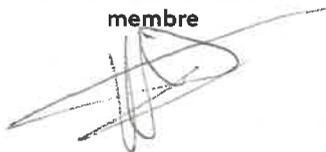
### Contrôle des opérations d'adressage, mise sous pli, ordonnancement et colisage

Celles-ci sont réalisées par l'entreprise BRETAGNE ROUTAGE, la commission délègue la totalité de cette mission de contrôle à son secrétariat.

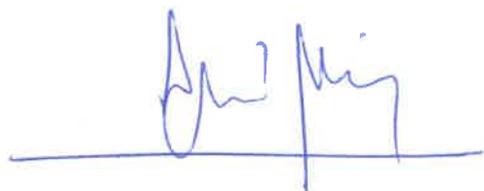
**Madame Marion VINAULT**  
présidente suppléante



**Monsieur David HEBERT**  
membre



**Monsieur Arnaud BILLON**  
membre



**Monsieur Nathan DE LARA**  
sous-préfet à la relance  
de la préfecture du département du Calvados

